

OFFICE NATIONAL DES PENSIONS ET RISQUES PROFESSIONNELS DES FONCTIONNAIRES, DES MAGISTRATS ET DES AGENTS DE L'ORDRE JUDICIAIRE

Réservé à l'ONPR	
N° Dossier	
Date de réception	

DECLARATION DE MALADIE PROFESSIONNELLE PAR L'EMPLOYEUR (Modèle M1)

A remplir en cinq (5) exemplaires endéans les 4 jours de la constatation de la maladie, un exemplaire est transmis à l'ONPR, un autre est remis au service en charge de la gestion de la carrière, un autre à l'Inspection Générale du Travail et un autre à la victime ou à ses ayants-droit et le dernier est conservé par l'employeur.

EMPLOYEUR		
Dénomination	N°d'affiliation de l'Employeur	
Adresse	Now Defends Ordified at Advancedor	
Tél	Nom, Prénom, Qualité et Adresse du Déclarant	
161	Decidiant	
MALADE		
Nom	N°d'Immatriculation à l'ONPR	
	Résidence actuelle	
Prénoms		
Cawa	D(C + NO 1 1 C +	
Sexe : F/M	Réf. et N° de la Carte d'Identité	
1//1/1	d identite	
Matricule de service :		
Tél:		
DESCRIPTION DE LA MALADIE :		
Date de la première constatation de la maladie :		
Fait à le		
Nom, Signature et Cachet de l'Employeur		
= ··, ·· g		